



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le départ en retraite de Madame Brigitte BUFFARD-MORET au 1^{er} septembre 2024 ;

ARRETE

Article premier :

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2024, à la fonction de chargée de mission à la politique culturelle et à la communication de **Madame Brigitte BUFFARD-MORET**, Professeur des Universités.

Article 2 :

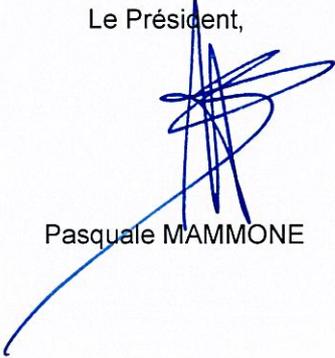
Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 02 septembre 2024

Le Président,


Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 02 septembre 2024

Publication sur l'intranet le : 02 septembre 2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 02 septembre 2024

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr